

**KERRY**

# OurShare

 Posséder une partie de Kerry



Brochure pour le personnel

# Présentation de **OurShare**

## **le régime d'actionnariat mondial de Kerry, destiné à l'ensemble du personnel**

Nous vous avons demandé ce qu'il faudrait faire de plus pour atteindre ces objectifs.



Et vous nous l'avez dit: vous aimeriez être plus proche de la vision, des valeurs et de la raison d'être de notre entreprise. Ainsi, dans l'esprit du sentiment d'appartenance, OurShare vous offre l'occasion de devenir propriétaire d'une partie de Kerry.

**Vous nous l'avez  
demandé, nous  
vous avons écouté.**

**Nous avons mis en place  
OurShare, un moyen pour  
vous et l'ensemble de nos  
collègues de partager  
notre succès.**

## **Qu'est-ce que OurShare?**

OurShare, c'est notre régime d'actionnariat mondial, destiné à l'ensemble du personnel. C'est un moyen pour vous et pour tout le personnel de devenir actionnaire de Kerry et de détenir une partie de l'entreprise.

Vous trouverez dans cette brochure tout ce qu'il y a à savoir au sujet de OurShare. Ce régime offre une formidable occasion de grandir ensemble... nous espérons que vous vous joindrez à nous pour saisir cette opportunité excitante de grandir ensemble.

## **Qui peut adhérer à OurShare?**

OurShare est destiné à tous les collègues de Kerry – que vous soyez à temps plein ou à temps partiel. Vous pouvez rejoindre OurShare en septembre si :

-  Vous êtes employé de Kerry depuis au moins un mois avant l'ouverture de la période d'inscription, et
-  Vous avez 18 ans ou plus.

# Principales caractéristiques

En rejoignant OurShare, vous avez la possibilité de devenir actionnaire de Kerry et de posséder une partie de Kerry. OurShare est totalement facultatif - c'est vous qui faites le choix.



## C'est inclusif

Cotiser entre 10 € et 200 € (ou l'équivalent en monnaie locale) par mois à partir de votre salaire net



## C'est facile

Nous nous occupons du reste! Vos cotisations sont utilisées pour acheter des actions de Kerry chaque mois et, au fur et à mesure, votre capital augmente



## C'est gratifiant

Obtenez une action supplémentaire de Kerry pour trois actions achetées - conservez vos actions pendant deux ans pour débloquer ces actions supplémentaires



## C'est encourageant

Vous profitez d'une part des bénéfices sous forme de dividendes et votez aux assemblées des actionnaires



## C'est flexible

Vous pouvez modifier vos cotisations mensuelles ou vous désengager à tout moment

# OurShare – Votre calendrier pratique

OurShare fonctionne sur un cycle de deux ans (24 mois).

Vous pourrez adhérer à OurShare dès l'ouverture de la période d'inscription en septembre. Si vous voulez posséder une partie de Kerry, ne manquez pas ces dates\* :

1

**Début : septembre**

**Adhérez...**

et commencez votre parcours d'actionnaire

3

**Novembre – octobre**

*(mois 2-13)*

**Achetez...**

nous achetons vos actions avec vos cotisations

5

**Fin : octobre**

**Débloquez...**

vos actions supplémentaires – gardez-les ou vendez-les!

2

**Octobre – septembre**

*(mois 1-12)*

**Cotisez...**

entre 10 € et 200 € par mois pendant 12 mois sur votre salaire net (après impôts)

4

**Octobre – septembre**

*(mois 1-24)*

**Gardez...**

conservez vos actions pendant deux ans pour débloquer les actions supplémentaires

Le calendrier dure 2 ans. Il y aura une opportunité de rejoindre un nouveau cycle chaque septembre. Il y aura toujours un chevauchement entre deux cycles, les contributions pour le premier cycle s'arrêtant juste au moment où elles commencent pour le deuxième cycle.

Nous avons lancé OurShare en 2023. Voici à quoi ressemblaient les premiers cycles pour les collègues qui ont rejoint dès le début :

**Cycle 1 : septembre '23 – octobre '25**

**Cycle 2 : septembre '24 – octobre '26**

**Cycle 3 : septembre '25 – octobre '27**

And to make things easy, when you do join, you'll automatically be part of future cycles. You can, of course, stop at any time.

If you're not sure you want to join this year, there's an opportunity to join next September.

\*Les dates précises pour cette année sont disponibles sur OurShare Hub.

# Comment fonctionne OurShare?

Vous décidez du montant que vous souhaitez verser chaque mois pendant un an et, au cours des 12 mois suivants, ce montant est prélevé sur votre salaire après impôt. C'est ce qu'on appelle une cotisation, et cela sert à acheter des actions en votre nom.

Cela se passe d'octobre à septembre de l'année suivante. Chaque mois, vous recevez une action supplémentaire de Kerry pour chaque trois que vous achetez – gardez vos actions pendant deux ans pour débloquent ces actions supplémentaires.

OurShare se compose de trois parties :

- **Actions achetées** : il s'agit des actions achetées avec vos cotisations mensuelles
- **Actions supplémentaires attribuées gratuitement** : si vous restez chez Kerry et conservez les actions que vous avez achetées pendant deux ans, vous recevez une action Kerry additionnelle pour trois achetées
- **Dividende en actions** : vous obtenez des actions supplémentaires lorsque Kerry verse une partie de ses bénéfices aux actionnaires.

Il se peut que vous deviez payer des impôts sur vos actions supplémentaires attribuées gratuitement et vos dividendes. Le montant exigible, ainsi que les modalités et la date de paiement, varient d'un pays à l'autre. Pour plus de renseignements sur les règles en vigueur dans votre pays, consultez nos « Remarques sur l'imposition des employé·e·s dans leur pays » dans la section [Ressources de OurShare Hub](#).



# OurShare en action

Nous vous avons expliqué brièvement le fonctionnement de OurShare. Voyons maintenant ce qu'il en est... en action! Voici Joe

				
<p>Joe est opérateur sur une ligne de production de revêtements.</p>	<p>Joe s'inscrit à OurShare et décide de verser <b>une cotisation mensuelle de 45 €.</b></p>	<p>Supposons que le prix de l'action de Kerry reste à 90 € pour l'année. Ainsi, chaque mois, Joe achète une demi-action. <b><math>45 \text{ €} \div 90 \text{ €} = 0.5 \text{ actions}</math></b></p>	<p>À la fin de l'année, Joe a versé 540 €. <b>0.5 actions par mois x 12 mois = 6 actions</b></p>	<p>Nous donnons à Joe 1 action supplémentaire pour chaque 3 actions achetées qui vient s'ajouter à sa cagnotte. <b>6 actions + 3 = 2 actions additionnelles</b></p>
				
<p>Au total, Joe possède désormais 8 actions Kerry, auxquelles s'ajoutent celles issues des dividendes versés.</p>	<p>Au bout de deux ans, Joe peut conserver ses actions ou les vendre! Supposons qu'à ce moment-là, <b>le prix de l'action de Kerry soit passé à 95 €.</b></p>	<p>Les actions de Joe valent désormais 760 € (<b>8 actions x 95 €</b>). Il s'agit d'un gain de 220 € (<b>valeur 760 € - cotisations 540 €</b>), soit environ un rendement de 40 % plus les actions de dividendes.</p>	<p>Joe décide de conserver ses actions pour continuer son parcours d'actionnaire Kerry.</p>	<p>Il pourra voter lors des assemblées et recevra une part des bénéfices lorsque des dividendes ultérieurs seront versés.</p>

**Veillez noter que ces exemples reposent sur des hypothèses :**

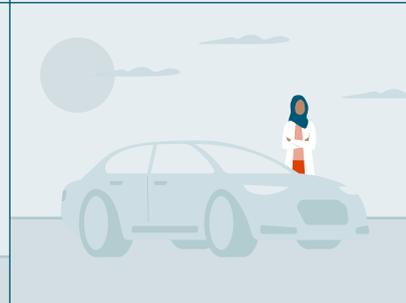
1. le prix de l'action Kerry reste constant à 90 € pendant la période de contribution. En réalité, il est susceptible de fluctuer : il peut aussi bien baisser qu'augmenter.

2. Le cours de l'action augmente à la fin de la période de rétention. Cependant, les cours des actions peuvent aussi bien baisser qu'augmenter. Le gain financier dépend du cours de l'action au moment de sa vente. Toute plus-value peut être assujettie à l'impôt – consultez votre guide fiscal local.

À noter également : les actions de Kerry sont négociées en euros. Si vous versez votre cotisation dans une autre devise, elle sera convertie en euros avant d'être utilisée pour acheter des actions de Kerry. Les taux de change fluctuent au fil du temps, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre d'euros dont vous disposez chaque mois pour acheter des actions Kerry.

# OurShare en action

**Vous avez découvert l'histoire de Joe... Voyons maintenant comment OurShare fonctionne pour Amira.**

	 <p><b>€135</b></p>	 <p><b>€90</b></p>		
<p>Amira travaille dans l'équipe Recherche, développement et application.</p>	<p>Amira adhère à OurShare et décide de verser <b>135 € par mois</b>.</p>	<p>Supposons que, pour toute l'année, le prix de l'action de Kerry soit de 90 €. Cela signifie que chaque mois, Amira achète <b>1,5 actions. <math>135 \text{ €} \div 90 \text{ €} = 1,5 \text{ actions}</math></b></p>	<p>À la fin de l'année, Amira a contribué à 1 620 €, en achetant 18 actions <b>1,5 actions/mois x 12 mois = 18 actions.</b></p>	<p>Nous donnons à Amira 1 action supplémentaire pour chaque tranche de 3 actions achetées et qui vient s'ajouter à sa cagnotte. <b>18 actions ÷ 3 = 6 actions additionnelles</b></p>
	 <p><b>€105</b></p>	 <p><b>+€900</b></p>		
<p>Au total, Amira possède désormais 24 actions de Kerry, auxquelles s'ajoutent les actions issues des dividendes versés.</p>	<p>Après deux ans, Amira peut conserver ses actions ou les vendre! Supposons qu'à ce moment-là, <b>le prix de l'action de Kerry soit passé à 105 €.</b></p>	<p>Les actions 24 d'Amira valent maintenant 2 520 € (<b>24 actions x 105 €</b>). Un gain de 900 € (<b>2 520 € en valeur – 1 620 € en apports</b>) (environ 55 % de rendement) plus les actions de dividendes.</p>	<p>Amira décide de vendre ses actions – elle veut utiliser l'argent pour s'acheter sa première voiture.</p>	<p>Amira a trouvé dans OurShare un excellent moyen d'atteindre un objectif financier. Elle souhaite participer au prochain cycle OurShare en septembre.</p>

**Veillez noter que ces exemples reposent sur des hypothèses :**

1. le prix de l'action Kerry reste constant à 90 € pendant la période de contribution. En réalité, il est susceptible de fluctuer : il peut aussi bien baisser qu'augmenter.
2. Le cours de l'action augmente à la fin de la période de rétention. Cependant, les cours des actions peuvent aussi bien baisser qu'augmenter. Le gain financier dépend du cours de l'action au moment de sa vente. Toute plus-value peut être assujettie à l'impôt – consultez votre guide fiscal local.

À noter également : les actions de Kerry sont négociées en euros. Si vous versez votre cotisation dans une autre devise, elle sera convertie en euros avant d'être utilisée pour acheter des actions de Kerry. Les taux de change fluctuent au fil du temps, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre d'euros dont vous disposez chaque mois pour acheter des actions Kerry.

# Comment adhérer?



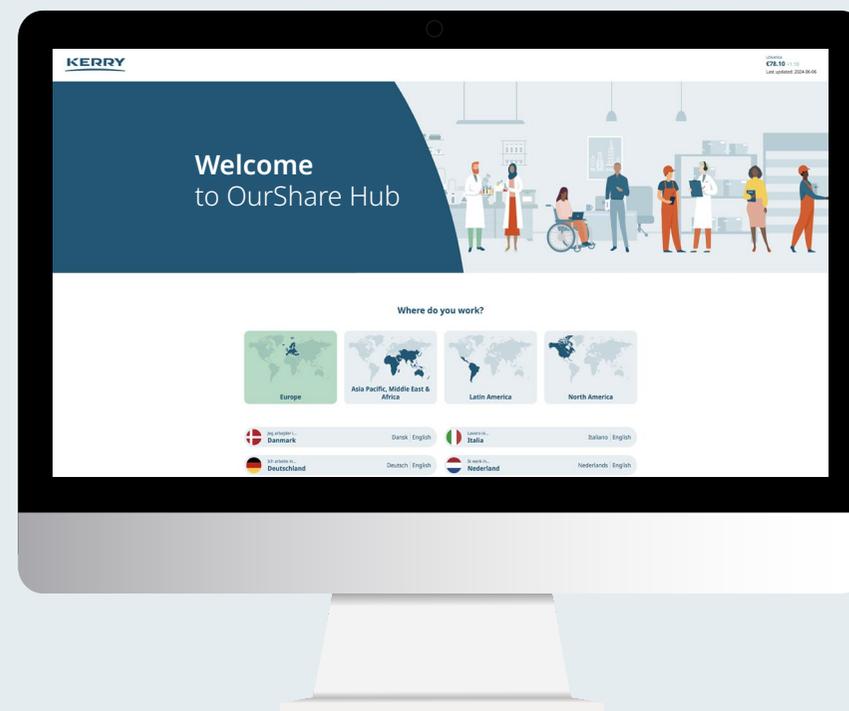
Pour cette belle occasion de devenir actionnaire de Kerry, surveillez votre invitation personnelle. Si vous êtes nouveau sur OurShare, vous recevrez un e-mail en septembre de [computershare\\_plan\\_managers@mailservice.computershare.co.uk](mailto:computershare_plan_managers@mailservice.computershare.co.uk), avec un lien et des informations de connexion pour votre compte EquatePlus. EquatePlus est la plateforme gérée par Computershare, nos expert en gestion de plans d'actions. C'est là que vous allez pour rejoindre le programme et choisir combien vous voulez contribuer, ainsi que pour apporter des modifications et gérer vos actions une fois que vous avez commencé à les acheter.

Si vous n'avez pas encore de compte EquatePlus, la première connexion est un peu comme l'ouverture d'un compte bancaire. Vous devrez suivre quelques étapes pour activer votre compte. Nous avons créé un guide étape par étape pour vous y aider.



## **Vous n'avez pas d'adresse courriel Kerry?**

Il suffit de vous rendre sur le site OurShare hub : [kerryourshare.com](http://kerryourshare.com) pour vous préinscrire et nous communiquer votre adresse courriel personnelle. Vous devrez également indiquer votre numéro d'employé et votre date de naissance. Cette première démarche nous indiquera seulement que vous envisagez de vous inscrire. Il n'y a aucune obligation. Vous recevrez simplement une invitation par courriel. Contactez votre superviseur ou votre supérieur hiérarchique si vous avez besoin d'aide pour trouver votre numéro d'employé.



# Déjà rejoint OurShare ? Voici ce à quoi vous attendre cette année

Pour simplifier les choses, si vous avez déjà rejoint OurShare, vous serez automatiquement réinscrit cette année – sauf si vous avez choisi de ne pas participer ou si vous avez arrêté vos contributions.\*

## Vos contributions continueront

Vous continuerez à contribuer le même montant chaque mois (sauf si la limite minimale ou maximale dans votre devise locale a changé - nous vous en informerons si c'est le cas).

Votre dernière contribution pour OurShare de l'année dernière sera en septembre, et votre première contribution pour OurShare de cette année sera en octobre. Cela signifie qu'il n'y aura pas de lacunes ou de chevauchements dans vos contributions mensuelles.



## **Vous pouvez changer le montant de votre contribution**

OurShare est flexible, vous pouvez donc changer votre contribution mensuelle à tout moment. C'est un bon moment pour vérifier si le montant de votre contribution actuelle fonctionne toujours pour vous. Vous pouvez apporter des modifications sur votre compte EquatePlus.

## **Si vous avez rejoint OurShare il y a 2 ans, vos actions supplémentaires attribuées gratuitement se débloquent cette année !**

À partir d'octobre, vous pourrez accéder à vos actions supplémentaires attribuées gratuitement – et vendre vos actions achetées de ce cycle OurShare sans perdre les actions supplémentaires attribuées gratuitement.

Il n'y a pas de précipitation pour décider – vos actions restent en sécurité dans votre compte EquatePlus jusqu'à ce que vous fassiez votre choix. Il y a plus d'informations sur ce qui se passe lorsque vos actions se débloquent dans notre guide de déblocage. Vous pouvez y accéder sur OurShare Hub (bientôt disponible).

Consultez notre guide pratique pour vous aider à naviguer dans votre compte EquatePlus, où vous pouvez vérifier et gérer vos actions.

\*Si vous avez déjà rejoint OurShare mais avez arrêté vos contributions, ou si vous avez choisi de ne pas participer à l'inscription automatique, vous ne serez pas réinscrit automatiquement cette année. Vous pouvez toujours participer – il suffit de vous réinscrire pendant la période d'inscription. Si vous avez des questions sur le désinscription ou la réinscription, vous pouvez également contacter votre Champion OurShare.

# Vous souhaitez en savoir plus?

## Vous pensez adhérer à OurShare, mais vous avez quelques questions?

Nous avons déjà essayé de prévoir les questions que vous pourriez vous poser et d'y répondre. Vous trouverez ce renseignement dans la rubrique « Réponses à vos questions ». Visitez la section des ressources sur [OurShare Hub](#).

Où voir les actions que j'achète?

Que se passera-t-il si je quitte Kerry?

Que se passe-t-il si je change de pays?

Est-ce que j'aurai des impôts à payer sur mes actions?

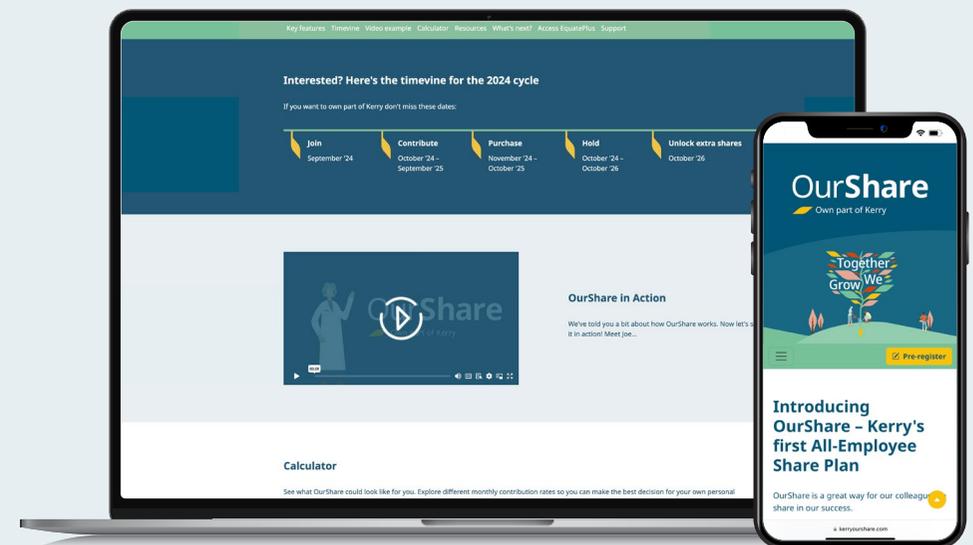
# OurShare Hub

## Votre guide sur tout ce qui concerne OurShare

OurShare Hub est le portail qui regroupe toutes les ressources de OurShare. Vous y trouverez de nombreuses ressources, notamment :

- Réponses à vos questions : réponses aux questions les plus courantes sur OurShare
- Un calculateur pour vous aider à déterminer la valeur de vos actions
- Un guide pratique vous expliquant comment adhérer à OurShare
- Une copie du règlement de notre régime

N'oubliez pas non plus de mettre **OurShare Hub** dans vos favoris!

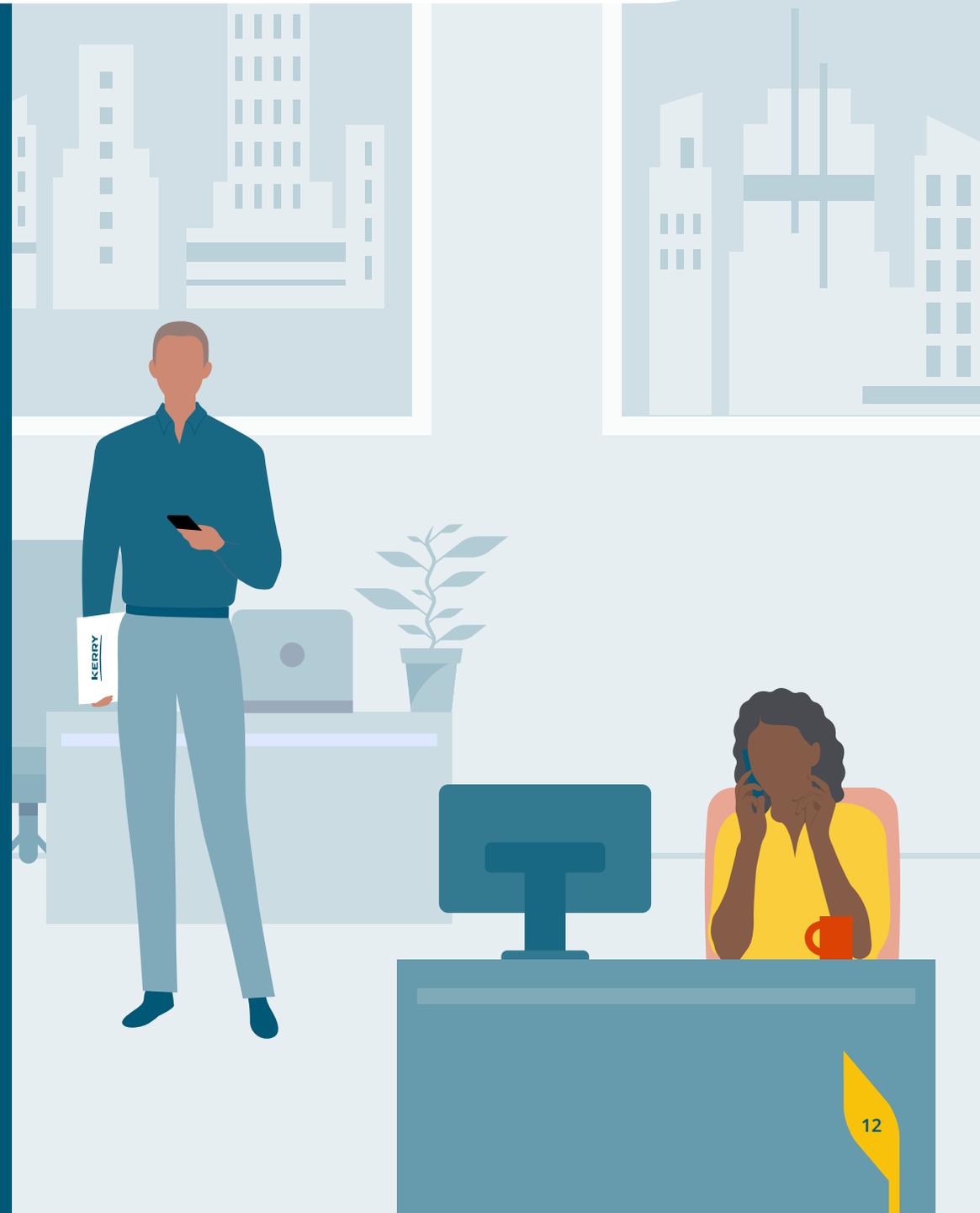


## Encore besoin d'aide?

Nous espérons que vous êtes aussi enthousiastes que nous à propos de OurShare! Si vous avez une question à laquelle vous n'avez pas trouvé de réponse ici, n'hésitez pas à contacter l'équipe OurShare à [ourshare@kerry.com](mailto:ourshare@kerry.com).

Vous pouvez également vous adresser à la personne responsable de OurShare dans votre région, qui se fera un plaisir de vous aider. Vous trouverez son nom sur OurShare Hub.

Pour toute question concernant la plateforme EquatePlus, veuillez contacter Computershare – les détails sont disponibles sur [OurShare Hub](#).





# OurShare

 Posséder une partie de Kerry

## Bon à savoir :

1. Aucun membre de Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne vous donne de conseils en matière d'investissement, de fiscalité ou autre en relation avec OurShare.
2. La participation à OurShare est une décision personnelle qui n'a aucune incidence sur votre emploi.
3. La valeur des actions Kerry et de tout investissement que vous faites peut varier à la hausse comme à la baisse. Le rendement passé du cours d'une action n'est pas une garantie de son rendement futur.
4. Le nombre d'actions que vous achetez chaque mois grâce à vos cotisations varie en fonction du cours de l'action et du taux de change au moment de la transaction.
5. Les taux de change peuvent fluctuer. Vous acceptez que ni Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne soient responsables d'une quelconque perte découlant de mouvements des taux de change et/ou de retards dans l'obtention d'une vente ou d'un transfert des actions sous-jacentes.
6. Les renseignements fournis dans le cadre de votre participation à OurShare ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas destinées à s'appliquer à votre propre situation. Si vous avez des doutes quant à la pertinence de votre adhésion, nous vous conseillons d'obtenir des conseils financiers professionnels indépendants et dûment qualifiés. Kerry Group plc et ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne peuvent être tenus responsables des actions entreprises à la suite des renseignements fournis.
7. Votre participation à OurShare est soumise au règlement du plan, à la convention d'attribution et à tout autre document incorporé par référence, qui peuvent être consultés sur le site OurShare hub. En toutes circonstances, y compris en cas de divergence avec les renseignements fournis sur ce site Web et d'autres communications faites dans le cadre d'OurShare, les règles du régime, la convention d'octroi et tout autre document auquel il est fait référence prévaudront.
8. Il arrive que certaines personnes dans l'entreprise aient connaissance de renseignements qui ne sont pas encore publics, mais qui peuvent avoir une incidence sur le cours des actions (p. ex., les résultats financiers de fin d'année à venir). Si c'est votre cas, il est possible que cela ait des conséquences sur votre capacité à négocier des actions Kerry. Vous pouvez être contacté par Kerry Group plc si cela s'applique à vous. Pour plus de détails, consultez notre politique relative aux opérations sur titres.